PREFET DES VOSGES direction dipartementale sécurité Routière des Territoires

des Vosges

TOUS RESPONSABLES

Observatoire Départemental de Sécurité Routière

Baromètre du mois de mars 2018

A moto, le plus grand danger, c'est de penser qu'il n'y en a pas.

Les chiffres du mois :

Dans les Vosges, sur la période 2013-2017, les motards représentent 16% du nombre des tués alors qu'ils représentent moins de 2% du trafic.

Le risque d'être tué à motocyclette est 23 fois plus élevé qu'en voiture.

Avant de reprendre votre motocyclette, participez aux actions " reprise en main".

Les conseils de prudence et de vigilance pour circuler en toute sécurité:

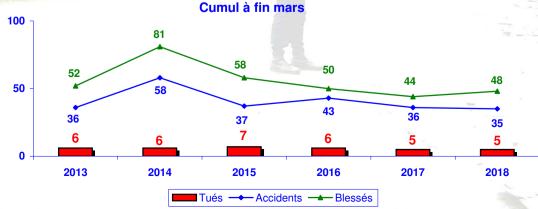
Deux-roues motorisés:

- Avant de prendre la route, contrôlez les pneumatiques et la pression, l'état des plaquettes, le niveau du liquide de freins. ...
- Roulez en position décalée aux 2/3 à gauche sur la voie pour mieux observer le trafic et la chaussée,
- Prévenez et anticipez les comportements des autres usagers,
- Considérez toujours que les automobilistes ne vous ont sans doute pas vu,
- Allumez vos feux de croisement de jour comme de nuit c'est obligatoire,
- Ne sous-estimez pas votre distance de freinage qui est plus longue que celle des voitures. 2/3 de la puissance de freinage provient du frein avant.
- Le regard est fondamental dans la conduite. Le motard doit regarder le plus loin possible devant pour anticiper les dangers et les besoins de freinage.

Automobilistes:

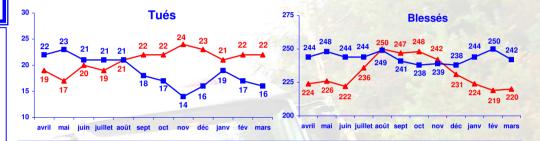
- En serrant votre droite, vous adaptez votre conduite aux deux-roues motorisés,
- Avant d'engager une manoeuvre actionnez vos clignotants suffisamment à l'avance pour vous signaler à tous les usagers, notamment aux deux-roues motorisés.
- Soyez attentif aux usagers plus petits que vous, qu'on "oublie" trop facilement,
- Avant d'ouvrir votre portière, veillez à toujours contrôler votre rétroviseur puis tourner la tête.

Comparaison des trois premiers mois sur les 6 dernières années



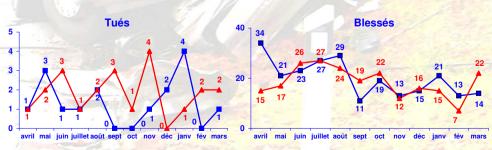
Cumul des 12 derniers mois





Le bilan provisoire de mars 2018 dans les Vosges fait apparaître par rapport aux chiffres de mars 2017 une diminution du nombre des accidents (-7), du nombre de tués (-1) et du nombre des blessés (-8).





Pour tous renseignements concernant ce document, contacter la Direction Départementale des Territoires - Observatoire
Départemental de Sécurité Routière - 22 à 26 avenue Dutac - 88026 Epinal cedex
Tel: 03 29 69 12 81 - Fax: 03 29 69 12 79 - Email: ddt-odsr@vosges.gouv.fr